

Se présenter au tribunal peut être éprouvant.

Voici quelques conseils et astuces à considérer avant de vous présenter au tribunal.

Avant de vous présenter au tribunal

- Le processus judiciaire peut prendre des mois, voire des années. Soyez patient.
- Conservez votre citation à comparaître. Vous devrez peut-être la présenter au travail ou à l'école.
- Si le tribunal se trouve en région, sachez que l'emplacement n'est souvent pas un palais de justice officiel, mais peut être un hôtel ou un centre communautaire.
- Envisagez d'amener une personne de confiance, pour vous accompagner au tribunal.
- Couchez-vous tôt la veille de l'audience, et n'oubliez pas de prendre votre petit-déjeuner le matin même.
- Habillez-vous confortablement, de manière propre et soignée, et évitez de porter des vêtements avec des images ou un langage inappropriés.
- Apportez une collation, car vous risquez de rester plus longtemps que prévu.
- N'oubliez pas votre chargeur de téléphone.
- Soyez à l'heure.

Au palais de justice de Thunder Bay

- Vous devrez passer par le service de sécurité lorsque vous entrerez dans l'édifice. Vous et vos effets personnels serez scannés par une machine qui vérifiera la présence d'objets potentiellement dangereux.
- Lorsque ce sera votre tour d'entrer dans la salle d'audience, vous serez soit paginé aux haut-parleurs du palais de justice, ou un membre du personnel de soutien du tribunal viendra vous chercher. Soyez prêt à attendre.
- Allez aux toilettes avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les chapeaux ou les capuches ne sont pas autorisés dans la salle d'audience, sauf pour les tenues culturelles et spirituelles.
- Le port de lunettes de soleil est interdit dans la salle d'audience, sauf à des fins médicales.
- Rappelez-vous que vous n'avez pas d'ennuis avec la loi, et que vous n'avez rien à vous reprocher.

CE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ PAR :



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada